

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
04 juillet 2022	24 juin 2022	17	12	14	14	0	0

**L'an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames BONNET Marie-Josée, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, MILESI Isabelle et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusés : Mesdames BAUQUIN Sylvie, COURREGES Ghislaine, SOURIGUERE Véronique et Messieurs CANO Anthony et DUTOYA Raymond

Procuration : Madame SOURIGUERE Véronique donne procuration à Monsieur BIFFI Patrick, Monsieur DUTOYA Raymond donne procuration à Madame BONNET Marie-Josée.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : VENTE DES LOTS 1 A 4 AU TOIT FAMILIAL DE GASCOGNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour la construction de 9 logements locatifs sociaux, il convient de vendre au Toit Familial de Gascogne, maître d'ouvrage de cette opération 4 parcelles de terres appartenant à la Commune de Masseube au lieu-dit « AGER », soit :

- Parcelle AD n° 513 : 1 017 m<sup>2</sup>
  - Parcelle AD n° 514 : 588 m<sup>2</sup>
  - Parcelle AD n° 515 : 535 m<sup>2</sup>
  - Parcelle AD n° 516 : 771 m<sup>2</sup>
- 2 911 m<sup>2</sup>

Suite à la délibération en date du 28 janvier 2020, il convient de reprendre la tarification approuvée pour les différents lots restants qui seront vendus (lots 1 à 4).

Le prix de vente des lots 1 à 4 au m<sup>2</sup> est de : 40,00 €.

Lots	Surface du lot en m <sup>2</sup>	Réf. cadastre	Prix d'achat	Prix de vente	Marge	TVA sur la MARGE 20%	Prix de vente du terrain TTC
1	1017	AD N°513	28 185,60 €	40 680,00 €	12 494,40 €	2 498,88 €	43 178,88 €
2	588	AD N°514	16 296,10 €	23 520,00 €	7 223,90 €	1 444,78 €	24 964,78 €
3	535	AD N°515	14 827,23 €	21 400,00 €	6 572,77 €	1 314,55 €	22 714,55 €
4	771	AD N°516	21 367,85 €	30 840,00 €	9 472,15 €	1 894,43 €	32 734,43 €

Le montant total de ces 4 lots correspond à un prix total de vente de : **123.592,64 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- De vendre pour un montant de 123.592,64 € T.T.C. les parcelles cadastrées :
  - AD 513 d'une surface de 1.017 m<sup>2</sup> (lot 1)
  - AD 514 d'une surface de 588 m<sup>2</sup> (lot 2)
  - AD 515 d'une surface de 535 m<sup>2</sup> (lot 3)
  - AD 516 d'une surface de 771 m<sup>2</sup> (lot 4)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette vente.
- De demander à Madame la Sous-Préfète de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Roger BREIL

